



Vous n'arrivez pas à ouvrir un compte bancaire ?

La Banque de France à votre service

UNE SOLUTION POSSIBLE : LE DROIT AU COMPTE



www.banque-france.fr/

Rubrique **À votre service/**
Particuliers

Un droit au compte, pourquoi ?

Disposer d'un compte bancaire est indispensable pour percevoir ses revenus et régler ses factures.

Si malgré vos démarches vous n'arrivez pas à ouvrir un compte dans une banque, vous pouvez exercer votre droit au compte auprès de la Banque de France.

Une fois le dossier complet, la Banque de France désignera une banque qui devra vous ouvrir un compte auquel seront associés des services bancaires de base gratuits notamment :

l'émission et la réception de virements, la domiciliation d'avis de prélèvement, une carte de paiement à autorisation systématique. En revanche, ces services de base ne comprennent ni chéquier, ni découvert.

Pour qui ?

La procédure de droit au compte est ouverte à toute personne physique résidant en France et qui ne possède pas de compte bancaire.

Elle est également accessible aux français résidant à l'étranger ainsi qu'aux particuliers étrangers résidant légalement dans un pays de l'Union européenne autre que la France.

Elle concerne aussi les entrepreneurs ou les personnes morales résidant en France.

Comment ?

La procédure est simple. Il suffit de remettre à la Banque de France :

- une attestation de refus d'ouverture de compte délivrée par une banque, ou un équivalent
 - un formulaire de demande de droit au compte complété
 - une pièce officielle d'identité en cours de validité
 - un justificatif de domicile (datant de moins de trois mois)
- (dans certains cas, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées, notamment si vous êtes entrepreneur ou représentant d'une personne morale).

La procédure de droit au compte est gratuite.
C'est un service public.

LA BANQUE DE FRANCE VOUS INFORME ET VOUS AIDE

4 FAÇONS
DE NOUS
JOINDRE



DANS LA BANQUE DE FRANCE
LA PLUS PROCHE de chez vous,
prioritairement sur rendez-vous
Nos unités vous accueillent
du lundi au vendredi.
Consultez-nous pour les horaires précis



www.banque-france.fr
rubrique À votre service/Particuliers



PAR COURRIER
Pour toutes demandes
Banque de France
TSA 50120
75035 Paris Cedex 01



PAR TÉLÉPHONE

34 14

« **allô Banque de France** »

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h